



## Commune de Nendaz

### Enquête publique

L'Administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par:

- Mme et M. Elise et Andrew Sandison pour le remplacement d'une porte de garage par une baie vitrée au lieu dit La Coudreye/Haute-Nendaz, plan 13 MC, parcelle 860 propriété des requérants, coord. 2°58'245/1°11'4'455, zone H20.
- M. Michel Vouillamoz pour la pose de paroi coupe-vent amovible sur le balcon au lieu dit Aproz, plan 167 MC, parcelle 19832 (folio RP, parcelle 143) propriété de la PPE La Rosière B, coord. 2°59'0'224 / 1°11'6'974, zone H60.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'Administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 6 septembre 2019  
L'Administration communale



## Commune d'Orsières

### Enquête publique

L'Administration communale d'Orsières soumet à l'enquête publique la demande de construction présentée par:

- Marcel Heubrandner, Branche d'en Bas 15, 1944 La Fouly, par le requérant, pour la construction d'un cabanon de jardin, d'une pergola sur le garage et d'une pergola devant le garage, sur la parcelle n°18800, folio 23, zone chalets dispersés (R1) au lieu dit Branche d'en Bas. Coordonnées : 574'930 / 90'860.

Le dossier peut être consulté auprès de l'Administration communale pendant les heures d'ouverture officielles du bureau communal, soit du lundi au vendredi de 8 h à 12 h.

Les oppositions et observations éventuelles doivent être adressées par écrit auprès du Conseil municipal d'Orsières dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Orsières, le 6 septembre 2019  
L'Administration communale



## Commune d'Orsières

### Information publique

**Avant-projet de modifications partielles du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones secteurs**

**Praz de Fort – Caille – Saleinaz**

**Maligue**

**Les Arlaches**

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'Administration communale d'Orsières soumet à l'information publique durant trente jours, soit du 6 septembre 2019 au

7 octobre 2019 l'avant-projet de modifications partielles du plan d'affectation des zones et du règlement communal des constructions et des zones, secteurs Praz de Fort – Caille – Saleinaz, Maligue et Les Arlaches.

Les dossiers y relatifs peuvent être consultés au bureau communal du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et sur le site de la commune [www.orsieres.ch](http://www.orsieres.ch).

Les observations peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Orsières, le 6 septembre 2019  
L'Administration communale



## Commune d'Orsières

### Création de zones réservées

Le Conseil municipal d'Orsières rend notoire qu'il a décidé, en séance du 28 août 2019, de déclarer, en vertu des dispositions des articles 27 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979 (LAT) et 19 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 23 janvier 1987 (LcAT), des zones réservées sur certaines zones à bâtir du territoire communal, selon le dossier en consultation à la commune.

Le but poursuivi est de permettre, à l'intérieur de ces zones réservées, une adaptation des plans d'affectation des zones (PAZ) et de la réglementation y relative aux exigences de la nouvelle LAT. A l'intérieur de ces zones réservées, rien ne sera entrepris qui aille à l'encontre ou qui compromette la réalisation des objectifs communaux et l'établissement des plans.

Les zones réservées sont prévues pour une durée de cinq ans. Elles entrent en force dès la publication au Bulletin officiel de la décision du Conseil municipal les instituant.

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du dossier au bureau communal du lundi au vendredi, de 8 h à 12 h et sur le site de la commune [www.orsieres.ch](http://www.orsieres.ch).

Une séance d'information à la population est prévue le 18 septembre 2019 à 19 h 30 à la salle polyvalente de La Proz.

Les remarques et oppositions éventuelles, motivées, à l'encontre de la nécessité des zones réservées, de leur durée et de l'opportunité du but poursuivi, doivent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les trente jours dès la présente publication.

Orsières, le 6 septembre 2019  
L'Administration communale



## Commune de Port-Valais

### Délivrance d'une autorisation d'exploiter

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Port-Valais porte à la connaissance du public que M. Luca Palmisano, domicilié au Bouveret, lui a adressé une requête de transfert de patente tendant à obtenir une autorisation d'exploiter au sens de ladite loi.

Locaux et emplacements: parcelle no 4, plan no 1, rue du Lac, 1897 Le Bouveret  
Enseigne: Café-restaurant La Taverne de la Tour  
Prestations: de mets et/ou boissons avec ou sans alcool à consommer sur place et à emporter  
Heures d'ouverture et de fermeture: 7 h à 24 h  
Début de l'activité: 15 octobre 2019

Les personnes qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande sont invitées à les adresser par écrit à la commune, dans les trente jours dès la présente publication.

Port-Valais, le 6 septembre 2019  
L'Administration communale



## Commune de Port-Valais

### Enquête publique

L'Administration communale de Port-Valais soumet à l'enquête publique les demandes en autorisation de construire déposées par:

- Perroud Grégory, route des Iles 8, 1897 Le Bouveret, pour l'agrandissement du bâtiment existant et la construction d'une cabane de jardin, parcelle n° 2228, plan n° 14, sise au lieu dit Vers les Granges, au Bouveret, zone de construction R5.  
Coordonnées: 2°55'510 / 1°13'6'870  
Auteur des plans: Atelier d'architecture Bruchez & Brunner SA, Europe 38 D, 1870 Monthey
- Ammann Alice, route des Iles 10, 1897 Le Bouveret, pour l'installation d'une pompe à chaleur, parcelle n° 2635, plan n° 14, sise au lieu dit Au Remonfin, au Bouveret, zone de construction R5.  
Coordonnées: 2°55'532 / 1°13'6'824  
Auteur des plans: Cornut Jean Carlo, rte de l'Industrie 9B, 1896 Vouvry

Les observations, les remarques ou les oppositions éventuelles à l'encontre de ces demandes doivent être présentées par écrit, en deux exemplaires, dans les trente jours dès la présente publication, au greffe communal, où les plans sont déposés et peuvent être consultés.

Port-Valais, le 6 septembre 2019  
L'Administration communale



## Commune de Riddes

### Enquête publique

L'Administration communale de Riddes soumet à l'enquête publique les demandes présentées par:

- Requérant et propriétaire: Natacha Leopold, chemin de Chenevière 44, 1868 Collombey  
Situation: parcelle 6520, folio 56, lieu dit Le Dremeleux à 1918 La Tzoumaz  
Située en zone à bâtir: T3, petits chalets  
Coordonnées: 584'701 / 110'483  
Objet: autorisation a posteriori d'un local de rangement/dépôt avec dérogation distance à la limite (petite construction)
- Requérants: Margaux et Samuel Gaillard, rue de Fosseau 12B, 1955 Chamoson / Gaëlle et Claude Bestazzoni, rue des Sablons 15, 1920 Martigny  
Situation: parcelle(s) 886, folio 14, lieu dit La Vidondée à 1908 Riddes  
Située en zone à bâtir: R, villas  
Coordonnées: 583'470 / 113'280  
Objet: modification des altitudes et déplacement/agrandissement du cabanon de jardin

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du greffe communal. Les observations et oppositions (motivées) devront être adressées au Conseil communal dans un délai de trente jours dès la présente publication.

Riddes, le 6 septembre 2019  
L'Administration communale